



# Assemblée générale

Soixante-treizième session

Documents officiels

Distr. générale  
26 novembre 2018  
Français  
Original : anglais

---

## Commission des questions politiques spéciales et de la décolonisation (Quatrième Commission)

### Compte rendu analytique de la 16<sup>e</sup> séance

Tenue au Siège, à New York, le vendredi 26 octobre 2018, à 15 heures

*Président* : M. Kemayah, Sr. .... (Libéria)

## Sommaire

Point 51 de l'ordre du jour : Université pour la paix

---

Le présent compte rendu est sujet à rectifications.

Celles-ci doivent être signées par un membre de la délégation intéressée, adressées dès que possible à la Chef de la Section de la gestion des documents ([dms@un.org](mailto:dms@un.org)) et portées sur un exemplaire du compte rendu.

Les comptes rendus rectifiés seront publiés sur le Système de diffusion électronique des documents (<http://documents.un.org>).



*La séance est ouverte à 15 heures.*

**Point 51 de l'ordre du jour : Université pour la paix**  
(A/73/313 ; A/C.4/73/L.7)

1. **M. Rojas Aravena** (Recteur de l'Université pour la paix), récapitulant les réalisations accomplies par l'Université pendant la période 2015-2018, et dont il est rendu compte dans le rapport du Secrétaire général (A/73/313), dit que les changements vertigineux intervenus dans le système international, marqué par les incertitudes de la restructuration stratégique mondiale et par un rééquilibrage des rapports de force entre les principaux acteurs, a plongé les systèmes multilatéraux dans la crise. Face à la montée des particularismes et souverainismes populistes et du protectionnisme économique, les partenariats et la coopération à l'échelle internationale demeurent essentiels si l'on veut parer à la multitude de nouvelles menaces mondiales, y compris les changements climatiques.

2. L'évolution technologique qui a permis à des millions de personnes de faire entendre leur voix sur les réseaux sociaux s'est accompagnée de la diffusion d'« infox », influant sur les décisions de politique. La révolution technologique se répercute considérablement sur le marché de l'emploi et sur la production, contraignant les populations à s'adapter à l'évolution rapide des technologies de l'information et des communications et de l'intelligence artificielle. Les litiges commerciaux ont des répercussions sur les finances et les économies mondiales et nationales.

3. Sans une coopération internationale, il sera impossible de contenir l'érosion, sous l'effet de la criminalité organisée, de la gouvernance démocratique, de l'état de droit et de la démocratie. Il convient de récupérer, de restructurer et de renforcer les espaces multilatéraux et les biens publics mondiaux, en particulier l'Organisation des Nations Unies en tant qu'espace de dialogue et d'action pour l'instauration d'une paix durable. Aussi la tâche de l'Université pour la paix est-elle de doter l'humanité d'un établissement international d'enseignement supérieur au service de la paix et de la non-violence – une nécessité pressante dans le climat international actuel.

4. L'Université forme des dirigeants dans les domaines de la paix et du règlement des conflits. Plus de 2 200 étudiants d'une centaine de pays sont ainsi destinés à exercer une influence positive dans leur communauté et à travers le monde. La majorité de ces étudiants sont des femmes, qui jouent un rôle crucial en tant qu'agents de consolidation de la paix.

5. Parmi les activités menées au cours des trois dernières années figure, notamment, un programme sur

les femmes et le désarmement, mis en œuvre en collaboration avec le Bureau des affaires de désarmement de l'Office des Nations Unies à Vienne et avec l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe, et auquel ont participé des femmes travaillant au sein de leur Gouvernement, des forces armées et de la police, dans des organisations non gouvernementales et dans les milieux universitaires. En outre, un programme de master en droit international des droits de l'homme exécuté au Honduras a attiré la participation de 100 juges, procureurs et défenseurs des droits de l'homme.

6. Le travail humanitaire accompli par l'Université au titre du programme de transfert humanitaire, qui offre un abri temporaire aux citoyens à risque du triangle nord de l'Amérique centrale, a obtenu le label « Living Integration », que lui ont décerné le Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés, l'Organisation internationale pour les migrations et le Gouvernement costaricien. Le programme promeut le droit de vivre dans ces pays sans crainte de persécutions ou de discrimination.

7. Dans ses départements de droit international, de l'environnement et du développement, d'études sur la paix et le règlement des conflits et d'études régionales ainsi que dans le cadre de ses programmes d'enseignement à distance et de doctorat, l'Université pour la paix offre un enseignement spécialisé, ancré dans l'expérience. Les étudiants reçoivent un enseignement théorique et pratique et mènent des projets novateurs. La diversité qui caractérise l'Université permet aux étudiants d'acquérir des capacités institutionnelles inclusives et d'intégrer un vaste réseau multinational, multisectoriel et multiethnique, renforçant ainsi leur capacité d'apaiser les conflits et d'apprendre les uns des autres.

8. Les 60 professeurs résidents ou invités de l'Université offrent un large éventail de perspectives sur des thèmes mondiaux. Si, pour l'essentiel, l'activité de l'Université se déroule sur le campus principal, au Costa Rica, il existe des antennes universitaires dans le monde entier. Les diplômés de l'Université – dont 54 % sont des femmes – font un travail essentiel de consolidation de la paix dans leur pays, se plaçant souvent en première ligne dans les zones de conflit, soutenant les membres les plus vulnérables de la société et créant des possibilités de dialogue et de règlement des conflits.

9. Les programmes d'études offerts par l'Université dans des domaines tels que l'égalité des genres et la consolidation de la paix, l'édification d'institutions solides, la promotion de partenariats mondiaux pour le développement durable, la protection de l'environnement

et la gestion des ressources naturelles, et la protection des droits de la personne, s'inspirent directement des objectifs de développement durable. Bon nombre des cours et ateliers de l'Université consacrés aux droits de l'homme sont organisés en collaboration avec la Cour interaméricaine des droits de l'homme, sise, elle aussi, au Costa Rica.

10. L'orateur exprime sa reconnaissance pour l'appui vital offert à l'Université par ses institutions partenaires, les organismes de coopération des gouvernements japonais, allemand et suisse, ainsi que par les gouvernements du Costa Rica et des États-Unis d'Amérique.

11. Les menaces auxquelles le monde doit actuellement parer font de la coopération un impératif ; face à la persistance des crises profondes et de la polarisation, il devient impossible d'assurer l'exercice des droits inaliénables de la personne et la protection de l'environnement. C'est pourquoi, la coopération multilatérale, les nouvelles connaissances et une volonté politique accrue permettront à la communauté internationale de définir une meilleure façon de procéder. L'Université continuera de renforcer ses programmes, garantissant une approche transversale de la promotion du rôle des femmes et des jeunes s'agissant de protéger l'humanité et de maintenir la qualité des programmes d'enseignement proposés au service du multilatéralisme, du développement durable, des droits de l'homme et de la paix durable. Le soutien des États Membres permettra à l'Université pour la paix de mieux préparer les futures générations d'artisans de paix. Le désir de paix doit s'accompagner d'un engagement en faveur de la paix.

12. **M. Carazo** (Costa Rica) explique que l'Université pour la paix participe de la culture de son pays qui, en décidant, il y a quelque 70 ans, d'abolir l'armée, a permis au Gouvernement de réorienter ses ressources vers l'éducation et la santé, piliers de la deuxième République du Costa Rica instaurée en 1949.

13. Le taux élevé d'immatriculation des femmes à l'Université est une tendance positive qu'il convient d'encourager, étant donné le rôle crucial que jouent les femmes dans la consolidation de la paix et dans l'édification de sociétés plus justes et inclusives. Les nouveaux partenariats de l'Université et les réformes opérées dans ses antennes régionales en vue d'en accroître la visibilité et l'efficacité sont tout aussi encourageants. En outre, le programme de bourses et les nouveaux accords conclus au cours des trois dernières années témoignent de l'importance croissante que revêt l'Université à travers l'Asie et l'Afrique.

14. Le Costa Rica demeure attaché à la promotion de la paix et à la mise en avant du rôle transformateur de l'éducation à cet égard. Pour parvenir à une paix durable, il faut inculquer chez les jeunes des valeurs telles que l'acceptation, la tolérance et le respect. Dans un monde en rapide mutation, l'investissement de ressources précieuses dans l'éducation peut faire toute la différence, bien plus que la course aux armements et la perte de vies sur le champ de bataille. Le développement durable et la consolidation de la paix s'inscrivent dans un processus inclusif unique de prévention. C'est pourquoi, il faut nouer des partenariats et instaurer une culture de prévention axée sur la paix et la sécurité. La mise en œuvre du Programme de développement durable à l'horizon 2030 est une entreprise collective qui passe par l'investissement dans l'éducation des jeunes et la promotion d'une culture de paix propre à favoriser l'avènement de sociétés justes, pacifiques et intégrées.

15. **M. Husni** (Soudan) estime que l'Université pour la paix a devant elle un avenir radieux, qui est d'accomplir sa mission de propagation de la paix dans le monde. Si le taux élevé d'immatriculation de femmes est une évolution positive, il faut se garder de donner de l'Université, qui accueille 38 % d'étudiants et 62 % d'étudiantes, l'image d'une institution incapable de promouvoir l'égalité des sexes. Les centres régionaux de l'Université, en particulier ceux qui se trouvent sur le continent africain, méritent le soutien généreux de ressources qui leur permettent de renforcer leurs capacités, compte tenu du rôle qu'ils jouent dans la promotion de la paix. Pour conclure, l'orateur demande au Recteur des précisions concernant les mesures prises, le cas échéant, pour assurer une représentation géographique équitable parmi les administrateurs et les enseignants.

16. **M. Rojas Aravena** (Recteur de l'Université pour la paix) répond que l'antenne de l'Université à Addis-Abeba, tout comme son programme Afrique dans son ensemble, jouent effectivement un rôle essentiel dans l'examen des situations de conflit en Afrique. Outre les séminaires et le suivi des thèses de doctorat, la principale activité de l'Université en Afrique est son programme de master dans les domaines de la paix, de la gouvernance et de la sécurité à l'intention de la police ougandaise, qui en est à sa deuxième année. L'Université s'emploiera à maintenir son appui à ses centres régionaux en dépit de coupes budgétaires opérées dans les activités de maintien de la paix en réponse à l'évolution actuelle du financement de la coopération internationale. L'orateur demande aux États africains d'octroyer deux bourses par pays aux étudiants africains intéressés par des études à

l'Université pour la paix. Pour sa part, l'Université continuera de s'employer à renforcer son programme Afrique.

17. La représentation équilibrée des genres est primordiale à l'heure de déterminer la composition de l'administration et du corps enseignant de l'Université ainsi que celle de son Conseil. Les nominations faites par le Secrétaire général au Conseil de l'Université, respectueuses de la parité, réaffirment cette approche, qui est au cœur de la vision de l'Université.

*Projet de résolution A/C.4/73/L.7 : Université pour la paix*

18. **Le Président** annonce que le projet de résolution n'a pas d'incidences sur le budget-programme.

19. **M. Carazo** (Costa Rica), présentant le projet de résolution au nom des auteurs, dit que le texte contient des chiffres à jour reflétant les réalisations accomplies par l'Université au cours de la période 2015-2018. Le préambule contient une nouvelle formulation en ce que l'on y note que la majorité des étudiants et des anciens élèves sont des femmes, souligne les nouvelles activités de l'Université et prend note de l'engagement de l'Université à l'appui de l'œuvre des Nations Unies.

20. **M<sup>me</sup> Sharma** (Secrétaire de la Commission) dit que le Bangladesh, la Bolivie (État Plurinational de), la Colombie, Cuba, l'Estonie, la Finlande, la Grèce, la Hongrie, la Lettonie, le Monténégro, les Pays-Bas, le Pérou et les Philippines se portent coauteurs du projet de résolution.

21. *Le projet de résolution A/C.4/73/L.7 est adopté.*

22. **M. Lederman** (États-Unis d'Amérique), prenant la parole pour expliquer sa position après la décision, dit que sa délégation tient à souligner que le Programme 2030 n'est pas contraignant. De ce fait, il ne crée et n'affecte pas de droits ni d'obligations découlant du droit international et n'impose pas non plus de nouveaux engagements financiers. Les États-Unis voient dans le Programme 2030 un cadre mondial de développement durable qui peut aider les pays à travailler à la paix et à la prospérité mondiales. Il se félicite de l'appel, lancé dans le Programme 2030, à la responsabilité partagée, y compris la responsabilité nationale, et souligne que tous les pays ont un rôle à jouer dans la réalisation de sa vision. Selon le Programme, chaque pays doit tenir ce rôle en conformité avec ses politiques et priorités nationales.

23. Au paragraphe 18 du Programme 2030, les États sont appelés à mettre en œuvre ledit Programme d'une manière compatible avec les droits et obligations des États en vertu du droit international. L'orateur souligne

que sa délégation rappelle ce qui est dit au paragraphe 58 du Programme 2030, à savoir que la mise en œuvre du Programme doit respecter, sans y porter préjudice, les mandats indépendants des autres processus et institutions, y compris des négociations, et ne doit pas préjuger ni créer de précédent en ce qui concerne les décisions et mesures en cours d'élaboration dans d'autres instances. Ainsi, le Programme ne constitue pas un engagement de fournir un nouveau marché d'accès aux biens et services. Enfin, le Programme ne modifie pas les accords ou décisions de l'Organisation mondiale du commerce, y compris l'accord sur les aspects des droits de propriété intellectuelle touchant au commerce.

*La séance est levée à 16 heures.*